

Additif N°2 au DAON N° 02/CPMP/ANARPAM/2026

Relatif à L'acquisition d'un Camion-citerne gasoil de 20 tonnes

Article 1 : Préambule

Cet additif fait suite à la demande de clarifications d'un candidat.

Article 2 : les spécifications techniques sont modifiées comme suit :

<u>Avis d'Appel d'Offre</u>		
DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
	Spécifications techniques minimales demandées	Spécifications techniques de l'article proposé par le fournisseur
i) Camion-citerne pour gasoil de 20 tonnes		
Marque et modèle	A préciser (Marque aux normes internationales adaptées aux pays du Sahel)	
Type de véhicule	Citerne 20 000 L gasoil	
Cabine (Intérieur)	• Sièges passagers fixes avec ceinture de sécurité • Témoin de ceinture de sécurité • Accoudoir conducteur • Prise 24V en desserte • Radio de gamme AM/FM • Climatisation à régulation manuelle	

B

	• Filtration de l'air cabine • Extincteur en cabine	
Cabine (extérieur)	• 2 rétroviseurs télécommandés • 2 rétroviseurs grand-angle • Pare-brise feuilleté teinté	
Roue et pneumatique	• Jantes Acier • Avec 1 roue de secours • Dimensions proches de 1200/20 • Profil adapté	
Chaine cinématique	• Nombre de cylindre : 6 cylindres en ligne • Diesel • Pompe d'injection en ligne • Injection directe • Suralimenté par turbocompresseur • Filtre séparateur d'eau (décanteur)	
Motorisation	• Cylindrée : 10000 à 16000 cm³ • Puissance max : 280 à 350 kW • Message d'avertissement du niveau de liquide de refroidissement du moteur, avec alerte préalable	
Configuration / transmission	• Configuration essieu : 6x6 avec trois essieux moteurs, avec transmission intégrale permanente ou enclenchable selon le constructeur, adaptée aux terrains difficiles et aux pistes minières	
Boîte de Vitesse	• Type : mécanique synchronisée • 10 rapports avant + 2 marches arrière • Couple d'entrée maximal : 1 900 N·m	

	• 10e vitesse en prise directe (rapport 1:1) • Capacité d'huile : 12 litres • Poids : environ 355 kg • Couple nominal: 700 N·m • Vitesse d'entrée maximale : 2 600 tr/min • Rapport de prise de force : 0,76 • Commande pneumatique • Sens de rotation identique à celui du moteur	
Capacité du réservoir à carburant	Au moins 400 litres	
Autres accessoires à fournir	• 1 roue de secours • 1 trousse à outils avec cric et manivelle • 1 manuel d'utilisation en français • Triangles de signalisation • 1 extincteur • Contrôle de la pression des pneumatiques	
i) Citerne		
Citerne	• Réservoir de 20000 litres à 3 compartiments pour charge et décharge. • En double -D en acier Q345, min. 4 millimètres d'épaisseur. • Cloisons bombées des deux côtés et appropriées • Doublure intérieure spéciale pour le transport de gasoil. • 3 regards avec couverture (Ø500) avec vanne d'entrée et décharge • Trois jauges graduées pour le niveau • Trois vannes inférieures à contrôle pneumatique pour chaque compartiment • Escalier d'accès aux regards • Extincteur de 9 kg avec un support spécial adapté	

dg

- Bandes réfléchissantes sur les côtés du réservoir.

Pompe à gasoil :

L'unité de pompage doit être installée dans une boîte métallique à latérale du véhicule.

Type de pompe : Pompe à déplacement positif

Débit : 550 L/min minimum

Entraînement : Hydraulique

Source d'entraînement: PTO – prise de force

Circuit hydraulique : Pompe/moteur hydraulique adapté au PTO

Pression de service: Environ 3–5 bar côté gasoil, selon pompe

Corps de pompe : Aluminium adapté aux hydrocarbures

Joints : NBR/Viton compatibles gasoil

Aspiration : Avec crépine/filtre adapté

Refoulement: Raccordement vers flexible de distribution

Utilisation: Remplissage et distribution de gasoil.

Compteur de débit : compteur volumétrique pour gasoil, équipé d'un filtre et d'un dégazeur, compatible avec un débit de 550 L/min minimum.

As

Article 3 : Date limite de soumission

La date limite de dépôt des soumissions indiqué dans l'additif N° 01 et prévue le **06/10/2026 à 12 h 00 TU** est fixée au **15 /10/ 2026 à 12 h 00 TU** et leur ouverture le même jour à 12h 05mn TU.

Article 4 : Prévalence

Les clauses du présent additif prévalent sur toutes les dispositions du **DAON N° 02/CPMP/ANARPAM/2026** et de son avis d'appel d'offre.

Article 5 : Autres articles

Les autres articles du DAON restent inchangés.

Le 30/09/2026

Le Directeur Général Adjoint

Mahfoudh JEYID

